



Compte Rendu de la CAPD du 12 décembre 2013

Ordre du jour :

- Présentation des demandes au titre du handicap dans le cadre des permutations informatisées
- Promotions 2013
- Questions diverses des syndicats élus des personnels

Présentation des demandes au titre du handicap dans le cadre des permutations informatisées

Un seul dossier complet est parvenu aux services de la DSDEN.

Toutes les pièces justificatives concernant la demande de bonification de 800 points au titre du handicap devaient parvenir à l'administration pour le 13 décembre au plus tard.

Pour information: 93 demandes ont été formulées cette année pour participer aux permutations informatisées contre 98 l'an passé.

Promotions

Voir notre document des résultats et des barres dans cette même rubrique.

**Le SNUipp-FSU revendique l'accès de toutes et de tous à l'indice 783, indice terminal de la hors classe au rythme d'avancement le plus rapide.
Nous luttons pour la suppression de la note dans le calcul des promotions.**

Réponses aux Questions Diverses des élus des personnels :

Les CAPD ne sont que consultatives et n'émettent qu'un avis. En dernier ressort, c'est le DASEN qui prend les décisions.

Malgré ces limites, ces commissions jouent un rôle important en matière de transparence, d'information, de caisse de résonance des revendications et d'avancées diverses.

C'est pourquoi les syndicats élus des personnels et notamment le SNUipp71-FSU (syndicat majoritaire dans le département et nationalement) posent toujours des questions diverses qui permettent d'interpeller l'administration sur le respect des droits des personnels.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes d'interventions ! N'attendez pas forcément la tenue des CAPD pour le faire !

Problème des retards de notes dans les promotions :

Les IEN présents précisent qu'ils tiennent compte des changements d'échelon pour ne pas bloquer les promotions. Ils essaieraient donc d'inspecter les collègues promouvables.

Suite aux demandes des élus des personnels d'harmoniser ces pratiques sur le département, la DSDEN annonce qu'un tableau de bord inspection sera transmis aux IEN l'an prochain.
A suivre...

157 EVS administrative ont été recrutées dans le département depuis la rentrée.

Rythmes scolaires et gestion des remplaçants:

Pour les brigades qui ont dépassé leurs Heures Règlementaires de Service une récupération est prévue.

Le DASEN a annoncé que les heures non faites ne seront pas récupérées. Seules les heures faites en plus le seront.

La DSDEN a également précisé que chaque circonscription procédait à une saisie fine des heures.
N'hésitez pas à contacter le SNUipp71-FSU en cas de difficulté !

Difficulté du remplacement dans le département:

- Remplacement des directeurs par les M2 :

Les M2 ont effectué un stage de formation 4 lundis consécutifs à compter de la rentrée de Toussaint. A cause de la pénurie des remplaçants, les directeurs déchargés par les M2 le lundi n'ont pas eu de jour de décharge durant toute la période de ce stage. Ils récupéreront leurs jours de décharge en fin d'année !

Le SNUipp71-FSU a vivement dénoncé cette situation qui ne permet pas d'assurer la charge de travail régulière des directeurs d'école.

Rappel des positions du SNUipp sur les décharges de direction : Nous demandons que tous les directeurs, quelle que soit le nombre de classes de l'école, bénéficient d'au moins une journée de décharge.

Les décharges assurées par les M2 (étudiants en Master 2^{ème} année) auraient dû bénéficier, à titre transitoire, aux directeurs non déchargés (écoles de moins de 4 classes) en attendant que les postes nécessaires soient créés. Les M2 ne doivent pas intervenir dans les classes en responsabilité. Leurs contacts avec les écoles doivent répondre aux seuls besoins de la formation professionnelle.

- Actuellement, 5 équivalents temps plein de poste de brigades sont bloqués sur des remplacements longs.

Le DASEN déplore les pertes des moyens au niveau des remplacements. Pour lui, ce problème sera à régler avec la carte scolaire à venir.

Le SNUipp71-FSU a rappelé que les postes de brigades auraient pu être préservés si la Saône et Loire avait accordé davantage d'INEATS (intégration de personnels demandant à muter en S et L).

Pour rappel : Seuls 9 INEATS ont été accordés pour la rentrée 2013 contre 42 l'an passé.

Réponse du DASEN : Nous avons un plafond d'emploi à respecter.

Remboursement des frais de déplacement pour les collègues en services partagés.

62 dossiers de demandes de remboursement ont été faits. Ils sont en cours de traitement. 4 dossiers n'étaient pas recevables.

Pour rappel : les collègues en services partagés n'ont plus droit à l'ISSR. Cette mesure est hélas

légale depuis 2010. Cependant, les textes n'étaient pas appliqués en Saône et Loire jusqu'à cette année. L'administration semble donc tout juste découvrir la réglementation en vigueur nationalement. Dont acte. En revanche, la DSDEN ne respecte toujours pas l'obligation légale de rembourser les frais de déplacement pour se rendre à une animation pédagogique hors de sa résidence familiale et administrative. Cette règle est pourtant édictée dans les mêmes textes (décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et Circulaire 2010-134 du 3 août 2010).

Le SNUipp71-FSU a porté ce litige au Tribunal Administratif (TA). Le jugement sera rendu ce lundi 16 décembre après 2 années de procédure !

Nous vous tiendrons informés de l'issue de ce dossier.

Frais de déplacement des RASED :

D'après le DASEN, l'enveloppe budgétaire départementale est en diminution par rapport à l'année précédente mais elle n'est pas encore entièrement consommée.

Pour lui, les RASED ne se déplacent pas sur leurs fonds propres en Saône et Loire. Il reste de l'argent dans chaque circonscription. Pour autant, il a également précisé qu'« on ne peut de toutes façons pas dépasser l'enveloppe budgétaire globale allouée à la circonscription pour les frais de déplacement des personnels itinérants ».

Que faire quand un collègue dépasse son enveloppe individuelle ?

Le DASEN a répondu sans plus de précision que dans ce cas les collègues doivent se retourner vers leur IEN pour utilisation d'éventuels reliquats. Apparemment tous les collègues ne réclament pas leurs frais: c'est peut-être un élément d'explication du non-dépassement de l'enveloppe budgétaire globale et de l'existence de reliquats!

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés !

Le DASEN a déclaré qu'il était favorable à ce qu'un Groupe de Travail se tienne (entre l'administration et les élus des personnels) sur la répartition des frais de déplacement des RASED.

Le SNUipp71-FSU a rappelé que des jugements au TA dans d'autres départements ont donné raison à des collègues RASED qui avaient dépassé leur enveloppe.

Pour information : Le calcul des enveloppes par circonscription s'est faite il y a 2, 3 ans. Pour l'administration cette dotation est toujours valable. Pour certains IEN, les suppressions de postes RASED de ces dernières années ne se traduiraient pas par un élargissement du périmètre d'intervention de ces personnels.

Par ailleurs, la Division des Personnels (DP) a rappelé qu'il faut déclarer ses frais régulièrement, tous les mois pour que le paiement soit assuré.

Versement de l'indemnité ZEP pour les coordonnateurs ZEP :

Un collègue coordonnateur ZEP a saisi les élus des personnels sur le non versement de son indemnité depuis la rentrée de septembre.

La DP répond que ce collègue doit prendre contact avec son gestionnaire à Dijon pour débloquent cette situation. Elle ajoute qu'« il faut remonter les problèmes tout de suite, avant la paie ». Or, c'est en prenant connaissance de sa paye que l'on prend conscience du problème !

Indemnité de suivi pour les maîtres formateurs qui assurent également des fonctions de directeurs.

Cette indemnité n'a pas été versée depuis la rentrée. La DSDEN annonce que la situation sera régularisée en décembre et en janvier.

La source du problème se situerait au niveau du logiciel de saisie : il bloque quand 2 codes sont à cocher, en l'occurrence les codes directeurs et formateurs. Il faut cocher la case « école d'application » sur le formulaire.

Les élus des personnels ont rappelé que la situation de ces collègues ne changeait pas d'1 année sur l'autre. Le versement de leur indemnité pourrait donc être anticipé.

Informations sur le Comité médical :

Les notifications se donnent au cas par cas.

Il est très exceptionnel que l'allègement thérapeutique soit accordé en cours d'année scolaire en raison du problème des moyens de remplacement (encore et toujours!!).

La quotité peut varier en cours d'année en fonction de l'avis du médecin de prévention.

Formation CAPA-SH :

Sur les 179 personnels spécialisés, 34 sont dans des classes élémentaires ou maternelles. Pour la DSDEN, leur formation CAPA-SH n'est pas si éloignée.

Entre 2010 et 2013, 21 enseignants sont partis en formation spécialisée (essentiellement options D et F)

Cette année, il y a eu une présentation de l'examen CAPA-SH : 35 personnes étaient présentes à la réunion. 10 personnes ont donné suite.

L'administration a refusé la prise en charge financière de l'inscription au CNED.

INEATS/EXEATS :

Le SNUipp71-FSU a une nouvelle fois dénoncé le manque d'harmonisation entre la Saône et Loire et la Côte d'Or. Des collègues qui demandaient à intégrer le 21, depuis plusieurs années, se sont vus retirer leur accord d'EXEAT au 1^{er} septembre alors que le 21 leur accordait enfin l'INEAT.

Demande de temps partiel à 80% :

Le SNUipp71-FSU est intervenu pour dénoncer la situation d'une collègue qui n'a reçu aucune réponse à sa demande de temps partiel à 80%. Seul un 75% lui a été proposé.

Nous avons rappelé l'obligation légale pour la DSDEN de proposer un entretien aux collègues lorsque la quotité de temps partiel n'était pas accordée (article 37 de la loi du 11 janvier 1984).

Conformément aux textes, nous avons demandé à connaître les motivations du refus d'accorder cette quotité.

D'après les textes, la jurisprudence retient les contraintes d'organisation de l'enseignement en raison des difficultés à compléter le service libéré par le demandeur ou les nécessités d'assurer un suivi régulier des élèves. Ce sont les difficultés à compléter le service qui ont été invoqué par la DSDEN dans ce cas précis.

AVS sous contrat AED arrivés au terme de leurs 6 années de contrat:

28 personnes concernées. 16 ont accepté le poste proposé. 8 ont refusé. 3 n'ont pas répondu. 1 personne a pu obtenir une autre affectation.

D'après la DSDEN, les recrutements se sont faits à partir de septembre sauf indisponibilité des personnes auquel cas le recrutement se fera à partir de janvier.

Notifications MDPH:

1272 notifications MDPH demandées.

1222 accompagnements proposés.

Cette différence de 50 s'explique par des problèmes de date de notifications et de difficulté de mise en place en milieu rural en raison de l'éloignement entre les écoles et du recrutement.

Le SNUipp71-FSU a demandé à ce qu'on étudie la possibilité de verser les frais de déplacement aux AVS mais cela ne s'avère pas possible.

Départs en formation ASH :

Le DASEN se dit en attente des décisions du ministre à l'issue des chantiers travail et du budget 2014.